

Cent onze préconisations entrent en vigueur après quatre années de réflexion

Dix ans pour améliorer l'eau de la Rance

Le bassin de la Rance dispose désormais d'un cadre pour reconquérir la qualité de l'eau d'ici 2015. Les 111 préconisations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux viennent d'être approuvées. Elles s'imposent désormais à tous les acteurs : collectivités, agriculteurs, entreprises.

Il n'ose pas le claironner mais, au fond de lui, René Régnault jubile. L'usine à gaz prédicté par certains s'est transformée en long fleuve tranquille. Après quatre années de concertation, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Rance, du Frémur et de la baie de Beauvois vient d'être approuvé par le préfet des Côtes-d'Armor. Une victoire pour le maire de Saint-Samson-sur-Rance qui préside la commission locale de l'eau (Cle). Les 111 recommandations du Sage, validées en janvier, s'appliqueront désormais à un bassin de 1 300 km², qui rassemble 105 communes à cheval sur les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, soit 170 000 habitants l'hiver, 250 000 l'été.

« Nous avons désormais un outil qui, faute de s'opposer aux tiers, s'impose désormais aux administrations et aux collectivités », se félicite René Régnault. L'épais document se fixe comme but d'atteindre en 2015 les taux de 25 mg de nitrates et 0,2 mg de phosphore par litre. Autre préconisation importante : à partir de 2012, Rennes devra ré-



René Régnault triomphie : désormais, tous les dossiers environnementaux devront se référer au Sage de la Rance.

équilibrer ses pompages au barrage de Rophémeil. La ville pompera moins de mal à fin octobre pour conserver un débit de 140 litres par

seconde. En revanche, les prélèvements pourront être plus importants en hiver.

René Régnault souhaite que le

Sage devienne « un document vivant ». Pour le rendre accessible au plus grand nombre, il sera édité à 600 exemplaires et distribué aux collectivités et acteurs concernés. Les cartes seront consultables sur le site internet (www.sagerancefremur.org). Des indicateurs de suivi, en cours d'élaboration, permettront une mise à jour quasi permanente. Quelles seront les incidences du développement économique sur l'environnement ? Quel sera l'impact des produits phytosanitaires sur le développement des algues microscopiques ? Beaucoup de questions restent encore en suspens.

Pour toutes ces raisons, René Régnault plaide pour un renforcement de la commission locale de l'eau. Aujourd'hui, la structure, animée par deux coordinatrices, Soazig Guichous et Hermine Bisso, est hébergée par le conseil de développement du pays de Dinan. René Régnault réclame que « son autonomie et son indépendance financière soit reconnue ». Syndicat mixte ou institution interdépartementale : la définition juridique reste à trouver. Côté finances, le président de la Cle estime « qu'il faut s'orienter vers un financement exclusif par l'agence de l'eau » qui fonctionne elle-même grâce aux redevances versées par les usagers. Ces deux questions seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Cle le 28 mai, à 9 h 30, à Saint-Samson-sur-Rance.

Arnaud BÉLIER.